



[PROCÈS VERBAL]

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du 7 Juillet 2017

MONT DE MARSAN MARSAN AGGLOMERATION

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 55

Nombre de conseillers communautaires présents : 53 jusqu'à l'élection du 9^{ème} Vice-Président, 52 jusqu'au 1^{er} tour de l'élection du 12^{ème} Vice-Président et 51 jusqu'à la fin de l'élection des Vice-Présidents.

Nombre de votants : 54 jusqu'au 1^{er} tour de l'élection du 12^{ème} Vice-Président, 53 jusqu'à la fin de l'élection des Vice-Présidents.

Date de la convocation : 30 juin 2017

Présidents : Monsieur Christian CENET puis Monsieur Charles DAYOT.

Membres titulaires présents :

Charles DAYOT, Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Pierre MALLET (présent jusqu'au 1^{er} tour de l'élection du 12^{ème} Vice-Président), Jean-Yves PARONNAUD, Christian CENET, Dominique CLAVÉ, Janet DELÉTRÉ, Frédéric CARRERE, Jean-Marie ESQUIÉ, Guy SIBUT, Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Claude COUMAT, Catherine DEMEMES, Hervé BAYARD, Muriel CROZES (présente jusqu'au 3^{ème} tour de l'élection du 12^{ème} Vice-Président), Bertrand TORTIGUE, Marie-Christine BOURDIEU, Chantal DAVIDSON, Farid HEBA (présent jusqu'à l'élection du 8^{ème} Vice-Président), Éliane DARTEYRON, Antoine VIGNAU-TUQUET, Catherine PICQUET, Jean-Paul GANTIER, Catherine DUPOUY, Gilles CHAUVIN, Chantal COUTURIER, Bruno ROUFFIAT, Chantal PLANCHENAU, Nicolas TACHON, Stéphanie CHEDDAD, Thierry SOCODIABÉHERE, Pascale HAURIE, Jean-Marie BATBY, Marina BANCON, Renaud LAHITETE, Élisabeth SOULIGNAC-GERBAUD, Didier SIMON, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA, Philippe SAES, Florence THOMAS, Jean-Louis DARRIEUTORT, Régine NEHLIG (présente jusqu'au 3^{ème} tour de l'élection du 12^{ème} Vice-Président), Joël BONNET, Delphine SALEMBIER, Bernard KRZYNSKI, Marie DENYS, Olivier BOISSÉ, Lætitia TACHON, Éric MEZRICH, Maryline ROUSSEAU, Denis CAPDEVILLE.

Absents :

Julien ANTUNES,

Pouvoirs :

Marie-Christine LAMOTHE, donne pouvoir à Monsieur Pierre MALLET, (jusqu'au 12^{ème} Vice-Président pour le 1^{er} tour)

Farid HEBA, donne pouvoir à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ à partir de l'élection du 9^{ème} Vice-Président.

Monsieur Pierre MALLET, donne pouvoir à Monsieur Dominique CLAVE à partir du 2^{ème} tour de l'élection du 12^{ème} Vice-Président,

Madame Régine NEHLIG, donne pouvoir à Monsieur Jean-louis DARRIEUTORT à partir de l'élection des membres du bureau,

Madame Muriel CROZES, donne pouvoir à Monsieur Joël BONNET, à partir de l'élection des membres du bureau,

Secrétaire de séance : Madame Cathy DUPOUY.

Délibération n°2017070145

M. Christian CENET: Je pose la question : qui se présente à la Présidence de Mont-de-Marsan Agglomération ?

M. Charles DAYOT : Je me présente à la Présidence de Mont-de-Marsan Agglomération.

- Désignation des assesseurs : Nicolas TACHON, Lætitia TACHON

M. Christian CENET : Je vais passer la parole à M. Charles DAYOT qui va se présenter.

M. Charles DAYOT : Merci à vous. Je ne l'ai pas fait tout à l'heure en Conseil Municipal, mais je vais utiliser quelques notes, vous m'en excuserez, pour vous présenter ma candidature un peu plus en détail.

Aujourd'hui, nous sommes conscients de l'importance de ce moment. Il est vrai que le départ de Geneviève DARRIEUSSECQ, même si elle reste membre de notre assemblée en tant que Conseillère Communautaire et que ce sera un honneur à chaque fois qu'elle pourra venir siéger dans notre assemblée, ce départ est un tournant marquant et historique de notre collectivité et il s'agit d'assurer la meilleure transition possible et de faire de ce changement une opportunité. Une opportunité de concrétiser les projets que nous avons lancés, une opportunité de consolider notre gouvernance et puis aussi, une opportunité d'améliorer notre fonctionnement.

Je prends l'exemple d'une course de relais. Nous sommes dans un virage, mais c'est vrai que le passage de témoin, le bâton, doit se faire dans la continuité et permet souvent au relayeur d'après d'accélérer et peut-être aussi d'améliorer ses performances. Nous sommes dans ce virage et je veillerai à ce que le bâton ne tombe pas. Je connais nos difficultés, je sais vos difficultés aussi, j'ai eu l'occasion de vous rencontrer dans les communes. Je crois que la gouvernance doit régler, réguler, apaiser nos différences ou quelques antagonismes : la représentation démocratique par rapport au fonctionnement bureaucratique, le rapport urbain/rural ; on a des communes riches, d'autres moins riches, des communes du centre, d'autres en périphérie, le rapport entre les citoyens et les institutions et puis aussi les antagonismes qu'il peut y avoir entre les objectifs que nous fixe l'État et les objectifs que nous choisissons librement. Et tout cela dans un contexte de chamboulement de nos recettes.

Mon projet est simple. Il doit permettre de passer outre ces blocages et d'essayer de redéfinir un projet commun, partagé, de gouvernance et de territoire. Mais pour cela, je souhaiterais rappeler d'où nous venons en quelques grandes lignes et expliquer où nous allons et comment.

Lorsque vous avez porté ici Geneviève DARRIEUSSECQ à la tête de cette Agglomération, je n'ai pas peur de dire que tout était à faire. Aucun document stratégique n'était établi, aucune direction n'était réellement donnée et le fonctionnement communautaire était pour le moins autocratique, voire parfois égoïste et au fil de l'eau. Le premier mandat de Geneviève a été empreint d'efficacité et d'un gros travail et de nombreux documents stratégiques ont été définis.

Je prendrai le SCOT, le document d'aménagement commercial, le Plan Global de Déplacements ou le Programme Local de l'Habitat. Et depuis, toutes nos politiques et vos politiques déploient ces orientations qui, je le rappelle à l'époque, ont été votées à l'unanimité. La consommation foncière dans la plupart de nos communes a été réduite, raisonnée, maîtrisée. Le réseau des transports en commun a prouvé son efficacité avec des résultats spectaculaires et la production de logements sociaux n'a jamais été aussi forte, avec des aides à la rénovation d'habitats vieillots, mal isolés, voire insalubres.

Ça, c'est le chemin parcouru.

Aujourd'hui, il semble que nous ayons parfois un peu perdu le fil. Sans doute les transferts et les mutualisations ont cristallisé ce manque de repères. Pourtant, ils ont été pleinement acceptés et votés aussi à l'unanimité et dans des conditions que vous saviez, que vous connaissiez. Il est vrai aussi qu'au contraire des transferts, les élus n'ont pas été suffisamment impliqués en amont dans certaines mutualisations et de là, ont pu apparaître, çà et là, et réapparaître des réflexes communaux, peut-être parfois des soupçons entre élus, voire parfois de la défiance avec les services et en tous cas, ponctuellement, le ressassement de difficultés en continu.

Je ne souhaite pas continuer ainsi et soyons clairs entre nous. Même si je suis dans la continuité, il est normal qu'un transfert de cette importance ne se soit pas forcément déroulé dans la tranquillité, ce d'autant plus que les sommes transférées par les communes l'ont été de façon pleinement consciente de la part des élus, notoirement et ponctuellement insuffisantes, et que le déclaratif n'a pas toujours correspondu avec la réalité. Plusieurs ajustements ont dû être réalisés et nous en sommes tous conscients.

Aujourd'hui, sur ce dossier, nous sommes au milieu du gué, à la croisée des chemins et si les élus veulent revenir en arrière, on peut tout envisager. Ce sera complexe, long et douloureux, mais nous pouvons toujours revenir en arrière et que chacun retrouve ses pénates et donc, ses écoles, et s'en débrouille. Si des élus veulent revenir en arrière, on peut tout envisager, mais si nous poursuivons dans la démarche qui est la nôtre, moi j'ai besoin autour de moi et autour de Jean-Marie ESQUIE, d'élus volontaires qui m'aident à régler un à un les quelques problèmes qui subsistent au lieu de les attiser.

La priorité sur ce dossier, nous la connaissons. C'est de retrouver cette proximité dans le fonctionnement de tous les jours, dans les petites interventions que nous n'aurions jamais dû perdre. C'était d'ailleurs la commande expresse de la Présidente.

Nous savons comment faire. Un diagnostic a été récemment réalisé. Il vous a été présenté. La priorité des élus et des services doit être de combler ces manques aujourd'hui identifiés et de remettre du liant entre les services et les élus, d'harmoniser les process et les cultures de travail. Je demanderai à tous, élus et services, de nous faire un point régulier des évolutions que nous attendons. Pour cela, il est indispensable de faire confiance à nos services. Les agents ne sont pas tous parfaits, comme tout un chacun, mais dans l'ensemble, ils cherchent tous à bien faire leur boulot. Nous avons notamment une équipe au sein de la Direction de l'Éducation qui est remarquable, mais qui est aussi pas mal éreintée.

Je ne veux plus qu'elle soit exposée, comme elle l'a été, à la vindicte des enseignants, des parents ou des élus. Pour trouver du sens et remettre en avant notre projet communautaire, il est indispensable de remettre en avant des mots, des concepts et des objectifs. Les documents stratégiques que j'ai évoqués tout à l'heure ont servi de fil conducteur au premier mandat. Nous devons à présent reformuler nos objectifs au sein d'un projet de territoire qui servira de repère aux élus intercommunaux et aux élus communaux que nous sommes, ainsi qu'aux services, à la population et aux entreprises.

Ces objectifs doivent d'autant plus être mis en avant que nous avons besoin d'élus communaux qui assument le projet communautaire et ses objectifs. Il ne s'agit pas de se défaire sur l'Agglo. Notre objectif doit être de proposer les meilleurs services possibles à tous et pour cela, il nous faudra définir des priorités, optimiser nos actions en se donnant des objectifs précis et arrêter de laisser entendre que l'Agglo peut tout faire, tout arrêter, tout décider, et arrêter d'espérer qu'elle fera tout. Nous ne mettrons pas des transports en commun partout. Non, l'Agglo ne suivra pas l'évolution des communes qui ne jouent pas le jeu communautaire. Non, nous ne pouvons plus construire ou laisser construire tout et n'importe quoi n'importe où.

Nos priorités sont simples. C'est le développement économique incluant le tourisme, le logement, le PLUI, les transports et la voirie.

Je vais vous dire quelques mots sur ce premier thème du développement économique. Quand bien même le coût n'est pas anodin, nous devons enclencher la vitesse supérieure pour construire cette pépinière d'entreprises, indispensable, non seulement à la dynamique économique de notre territoire, mais également pour donner le ton à la requalification de tout ce secteur sur la route d'Agen. Plusieurs axes innovants y sont déployés et peuvent y être déployés. Je parlerai d'agriculture numérique, de silver économie, de design, de cybersécurité. Nous devons leur donner les moyens de se développer.

A ce sujet, une parenthèse sur la cybersécurité. Il va nous être nécessaire désormais de fédérer des acteurs publics et privés régionaux. Je proposerai qu'une association soit créée à cet effet. Je demanderai d'ailleurs à Geneviève DARRIEUSSECQ, à Bernard MONCOUCY de continuer à s'impliquer durablement dans ce projet, dans la mesure de leur disponibilité, au travers de cet outil. J'en profite aussi pour vous annoncer que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine veut passer à la vitesse supérieure dans ce domaine en créant un cluster cybersécurité, ni plus ni moins qu'un regroupement de PME de même activité sur un même territoire sur la thématique cybersécurité, en choisissant comme tête de pont Mont-de-Marsan. Cela peut être le cas dans d'autres domaines, le cuir dans le Limousin, et j'en passe.

Cela prouve bien que nous avons tapé dans le mille et il faut faire attention maintenant à ne pas se laisser doubler.

Le développement économique, c'est aussi accueillir des entreprises, notamment dans les zones d'activités, et force est de constater qu'après de longues périodes atones, les ventes de terrains commencent à reprendre. J'en profite pour saluer le travail qui a été fait, notamment par Pierre MALLET sur ce sujet.

Le développement économique, c'est aussi le tourisme. A ce sujet, il va falloir qu'on se le dise, je suis surpris sur l'espace de Ménasse que l'Agglo ait investi des millions sur ces terrains qui ne lui appartiennent pas. Ici, personne n'est fautif, mais nous savons tous comment et par qui ce montage ubuesque a pu être imaginé. Je pense que nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer et c'est vrai que j'aurai besoin de toutes vos énergies, en particulier de celles de mes collègues Saint-Pierrois, et je m'adresse aussi à Joël en ces termes, pour que nous puissions avancer sur ce sujet dans une équipe où, Joël, tu aurais et tu auras toute ta place. Il me semble que ce serait un minimum que, déjà, les terrains actuellement utilisés sur la base de loisirs et sur lesquels l'Agglo a tant investi et où l'on continue à dépenser de façon récurrente pour le fonctionnement, soient cédés à l'Agglo symboliquement.

Ensuite, j'ai pu constater également en échangeant avec vous ces derniers temps que notre territoire pêche par manque de structures d'accueil, notamment sur l'hôtellerie de plein air. Je ne peux pas imaginer que ce mandat se termine sans que rien ne soit lancé. Là aussi, passons à l'action et je suis prêt à mettre toute mon énergie à vos côtés pour que nous avançons sur ces sujets.

Vous l'avez compris, j'estime que rien ne remplace le contact direct. J'ai pu, ces derniers temps, aller dans les communes vous rencontrer. Je suis un adepte des circuits courts en matière de communication. Je ne suis pas fan des conversations indirectes, des coups de billard à trois bandes, des réunions informelles ou interminables et je serai à votre disposition et en contact direct.

Pour mener à bien ce projet, il faut aussi bien en délimiter les périmètres. Au niveau des compétences, il y a des objectifs qui nous sont imposés. On va parler des transferts de l'eau et de l'assainissement, avec une deadline en 2020. Je pense, pour avoir échangé avec vous, qu'il faut digérer, peaufiner et terminer l'étape du scolaire avant de franchir cette nouvelle étape. Je ne veux pas dire qu'il faut faire cela au dernier moment, mais peut-être bien le réfléchir et se fixer, pourquoi pas, un objectif à 2019.

Au niveau des transferts de mutualisation, il nous faut aller plus vite pour clôturer ce schéma de mutualisation qui nous est imposé par l'État. Il est bien avancé. En parallèle, les communes doivent aussi, par secteur, imaginer des collaborations et des projets communs. J'ai été agréablement surpris en allant vous rendre visite de voir qu'une grande majorité d'entre vous sont complètement conscients que se limiter à regarder la frontière de sa ville ou de son village ne peut pas être quelque chose de durable. Je sais que certains d'entre vous parlent de se regrouper sous forme de communes nouvelles. L'initiative doit être communale, certes, vous êtes légitimes, mais elle peut être et elle doit être, à mon sens, encouragée par l'Agglo. Ceux et celles qui le souhaitent trouveront, dans la mesure de nos moyens, toutes les ressources pour avancer sur ces projets.

Au niveau géographique, vous savez que certains de nos voisins souhaiteraient se rapprocher. Rien ne presse, mais il ne faut pas laisser passer les occasions et fermer la porte, a priori, alors que le sens de l'histoire est là. Et puis, il faut éviter qu'un jour, on nous oblige brutalement à aller dans une direction que nous n'aurions pas préparée ni souhaitée. Alors, autant apprendre progressivement à se connaître en commençant, pourquoi pas, à travailler par groupes de travail au-delà même de notre intercommunalité. D'ailleurs, nous allons y être obligés très rapidement puisqu'il n'y aura plus de contrats d'Agglomération avec la Région tels que nous les avons connus. Le Conseil Régional veut limiter le nombre de contrats à l'échelle de la Nouvelle Région et n'accepte de s'engager que s'il y a en face de lui des territoires allant au-delà de notre simple Agglo.

Pour mener à bien ce projet, il faut bien s'entendre sur la gouvernance. A ce titre, et que les choses soient bien claires, pour moi, l'instance légitime démocratique de l'Agglo, outre son Conseil, c'est le Bureau communautaire dont chaque membre, qu'il soit Maire ou non, a la même légitimité. D'ailleurs, nous aurons l'occasion ce soir de nous en rappeler puisque chaque membre du Bureau, Vice Président ou Maire, devra être élu par l'assemblée pour siéger en Bureau.

Je souhaite donc profiter de cette transition pour régler une question. Il n'y aura plus de Bureau des Maires, si je suis Président. Mais rien n'empêche par ailleurs les Maires de se réunir autrement, par exemple par le biais de l'association existante. Je souhaite pouvoir renouveler en partie les vice-présidences. Je suis un jeune élu, je connais mes manques et je compte me mettre à jour et à fond durant cet été pour combler les lacunes que je pourrais avoir sur certains dossiers, notamment communautaires, en matière de connaissances. Vous pouvez compter sur ma détermination et ma soif de travail. Mais surtout, j'ai envie de m'entourer d'élus qui ont une certaine compétence, qui ont de l'appétence et de l'envie. Il me semble également opportun aujourd'hui, et je vous le dis, d'apporter un brin de féminité et de jeunesse dans notre instance. Je souhaite encore que le travail entre nous soit davantage transversal et donc, encourager le travail entre membres du Bureau en général et Vice Présidents en particulier.

A mon sens, l'Agglomération est encore trop éloignée des populations et des élus communaux. Je me rappelle une initiative qui avait été appréciée il y a quelques mois lors du transfert scolaire. Une réunion avec l'ensemble des Conseillers Municipaux, des communes adhérentes avait eu lieu au Pôle. Je crois d'ailleurs qu'il serait opportun de renouveler ce type de rendez-vous chaque année. Je sais que Pierre MALLET avait dans l'idée d'en proposer une, par exemple sur le PLUI. Banco. Et en 2018, pourquoi pas sur un autre thème.

Outre le fait que c'est une obligation légale, je crois utile de relancer également un conseil de développement avec les forces vives du territoire : nos entreprises, nos associations, les commerçants et la jeunesse. Et puisque la loi NOTRe le permet, pourquoi ne pas l'étendre à des Communautés de Communes voisines, dans l'esprit de ce que je vous ai dit précédemment ? Ce serait l'occasion de commencer à imaginer un projet commun, en partant, non pas des élus que nous sommes - ce n'est pas leur rôle de siéger dans un conseil de développement -, mais des forces vives.

Quant à mon rôle et pour terminer, j'entends être un Président dans la lignée de Geneviève DARRIEUSSECQ, respectueux de la parole de chacun et du traitement équitable de chaque membre, soucieux de rapprocher les points de vue parfois divergents et de respecter les équilibres. C'est le Maire de Mont-de-Marsan depuis peu - il faut que je m'y fasse - qui vous parle. C'est un pur Montois qui vous parle, mais je crois aussi que c'est le plus rural des Montois qui vous parle.

Volontariste et apte à décider, c'est ainsi que Geneviève avait mené son mandat et je m'inscrirai dans cette même logique après avoir écouté tout le monde. Concrètement, cela signifie aujourd'hui que je travaillerai, si vous me portez à la Présidence, avec tous les élus à égalité de droits et de devoirs. Le Président de l'Agglo que je serai ne sera pas un super-Maire de Mont-de-Marsan délocalisé à l'Agglo. Je veux travailler avec chacun d'entre vous modestement, humblement, sérieusement, mais durablement.

Je considère que l'Agglo est une chance pour notre territoire et cela ne doit pas être vécu comme une contrainte. Je suis conscient que le changement crée toujours un doute et de l'inquiétude. Je sais que c'est le cas et que cela peut être le cas actuellement, mais le renouveau génère aussi des idées nouvelles, de la modernité, de l'action et de la démocratie.

Donc, gardons à l'esprit de rendre service à l'usager, de motiver nos services, d'expliquer nos actions et de nous dire les choses. Je vous remercie.

M. Christian CENET: Le vote va se passer ainsi. Je vais vous nommer deux par deux et vous irez dans chaque isolement.

- **Résultat du vote**

54 votants : 15 blancs - 1 nul - 6 pour Pierre MALLET - 32 pour Charles DAYOT

Je déclare M. DAYOT nouveau Président de Mont-de-Marsan Agglomération.

(Applaudissements)

M. Christian CENET: Je l'invite à prendre ma place que je lui donne avec plaisir.

Monsieur le Président : Quand je suis parti ce matin de chez moi, mon fils m'a demandé ce que j'allais faire aujourd'hui. J'ai pensé qu'il n'était pas utile que je le lui explique. Pour le coup, je n'ai rien préparé. Je voulais simplement vous remercier collectivement. Les suffrages se sont exprimés avec de la diversité, je la respecte.

Je voudrais tout de suite me tourner vers vous, Madame la Ministre, vers toi Geneviève, pour ici mettre en avant l'honneur et la gratitude que je peux avoir envers toi. Je mesure aussi le travail que tu as fait avec cette équipe. Je mesure également le poids de la responsabilité que tu me confies. On dit que personne n'est irremplaçable, mais il y a des gens qui sont très difficiles à remplacer et j'en suis conscient.

C'est vraiment avec toute ma gratitude que je tenais à te remercier et dans un réflexe complètement républicain parce que nous allons ensuite passer à un ordre du jour plus classique, j'aurais simplement voulu que vous puissiez applaudir Madame la Ministre.

(Applaudissements)

A l'instant où je vous parle, je suis tout seul. La suite du déroulé consiste à ce que je sois un peu moins seul à cette table et par la suite.

Je vais laisser la parole à Renaud LAHITETE qui voulait dire un mot.

M. LAHITETE : Monsieur le Président, je m'adresse à vous au nom des élus de Saint-Pierre du Mont devant moi et des élus qui m'entourent de Mont-de-Marsan, tout d'abord pour vous adresser toutes nos félicitations et comme j'ai eu l'occasion de le dire en début d'après-midi, en tant qu'élus municipal, nous continuerons également ici à nous inscrire dans une opposition constructive. Nous voterons les délibérations qui nous paraîtront aller dans le bon sens pour le développement de notre agglomération et nous voterons contre celles qui, selon nous, porteront atteinte aux intérêts des habitants de ce territoire.

A la tête de la Ville, votre tâche est vaste et ici, elle est immense. Il vous faudra favoriser le développement harmonieux de ce territoire. Il vous faudra notamment veiller à l'amélioration du cadre de vie, des transports, à une offre culturelle de qualité. Il vous faudra, bien sûr, attacher une particulière importance au secteur scolaire et consentir les efforts nécessaires dans ce domaine. Il vous faudra, et vous l'avez dit dans votre propos tout à l'heure, donner un cap économique à cette agglomération et tirer profit de l'atout que constitue la proximité avec l'autoroute A65 pour créer les conditions de l'implantation d'entreprises. Le constat est médiocre. Il faut aller de l'avant avec beaucoup d'ardeur. Il vous faudra ne pas alourdir encore la fiscalité.

La situation actuelle, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet, est le fruit d'une gestion peu responsable. La plupart des travaux réalisés étaient nécessaires, mais la vitesse avec laquelle ils ont été entrepris a mis en difficulté notre agglomération. Un étalement aurait été adapté à notre capacité financière.

Vous aurez à faire face à l'imprévoyance avec laquelle le dossier de la LGV a été traité. Il vous faudra régler la condamnation de 6,5 M€ mis à la charge de l'Agglomération par le tribunal administratif de Paris. Il vous appartiendra aussi d'agir en toute transparence et d'informer les élus de cette assemblée de toute décision importante affectant l'avenir de ce territoire.

Nous serons attentifs à vos initiatives et exercerons notre mandat avec exigence et vigilance. Nous vous souhaitons, bien évidemment, de réussir dans l'intérêt des habitants de notre agglomération. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je vous remercie de ces encouragements même si j'ai eu l'impression d'avoir un copier/coller sur le catastrophisme dont vous faites part.

Je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents et de créer les postes correspondants. Je vous propose de maintenir le nombre de 12 Vice-Présidents. Je vais vous lire la délibération.

Il s'agit d'élire les Vice-Présidents un par un. Tout à l'heure, j'ai pu vous parler de gouvernance. Cette élection ne se fait pas sous la forme de liste. Je vais donc vous proposer le nom des Vice-Présidents que je souhaite vous proposer au vote et je souhaite qu'ils puissent m'accompagner par la suite.

Nous allons proposer chaque nom individuellement, sachant que les candidatures sont ouvertes, s'il y a d'autres candidatures.

- Mêmes assesseurs
- **1^{ère} Vice-Présidente : Catherine DEMEMES**

(Pas d'autre candidat)

1^{er} tour : 8 voix pour Pierre MALLET - 1 voix pour Muriel CROZES - 1 voix pour Joël BONNET - 19 blanc - 25 voix pour Catherine DEMEMES

2^{ème} tour : 16 voix pour Pierre MALLET - 1 voix pour Muriel CROZES - 1 voix pour Joël BONNET - 9 blanc - 27 voix pour Catherine DEMEMES

3^{ème} tour : 17 voix pour Pierre MALLET - 7 blancs - 1 voix pour Joël BONNET - 1 voix pour Muriel CROZES - 28 voix pour Catherine DEMEMES

Monsieur le Président : Je voudrais féliciter chaleureusement la 1^{ère} Vice-Présidente élue qui est Catherine DEMEMES. Je l'invite à me rejoindre.

(Applaudissements)

Les délégations et les missions des uns et des autres se font par arrêté et cet arrêté sera pris dans les prochains jours. Aujourd'hui, nous votons pour les VP et dans la concertation, il y aura les attributions très prochainement.

- **2^{ème} Vice-Président : Joël BONNET**

(Pas d'autre candidat)

1 voix pour Pierre MALLET – 8 blanc - 45 voix pour Joël BONNET

Je tiens à le féliciter, à l'applaudir et à lui dire de venir à côté de moi.

(Applaudissements)

- **3^{ème} Vice-Président : Jean-Marie ESQUIE**

(Pas d'autre candidat)

7 blancs - 47 voix pour Jean-Marie ESQUIE

Je vous propose de l'applaudir et je l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

- **4^{ème} Vice-Président : Bertrand TORTIGUE**

(Pas d'autre candidat)

7 blancs - 43 voix pour Bertrand TORTIGUE - 4 voix pour Pierre MALLET

On peut l'applaudir et je vais l'inviter à nous rejoindre.

(Applaudissements)

- **5^{ème} Vice-Président : Pierre MALLET**

(Pas d'autre candidat)

1 nul - 1 voix pour Christine LAMOTHE - 12 blancs - 40 voix pour Pierre MALLET

Je vous demande de l'applaudir et je l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements)

- **6^{ème} Vice-Président : Philippe SAES**

(Pas d'autre candidat)

6 blanc - 47 voix pour Philippe SAES

Je vous demande de l'applaudir.

(Applaudissements)

- **7^{ème} Vice-Président : Hervé BAYARD**

(Pas d'autre candidat)

9 blanc - 45 voix pour Hervé BAYARD

Je vous propose de l'applaudir.

(Applaudissements)

- **8^{ème} Vice-Président : Frédéric CARRERE**

(Pas d'autre candidat)

11 blancs - 1 nul - 42 voix pour Frédéric CARRERE

Bravo !

(Applaudissements)

- **9^{ème} Vice-Président : Nicolas TACHON**

(Pas d'autre candidat)

11 blancs - 1 voix pour Cathy DUPOUY - 1 voix pour Muriel CROZES - 1 nul - 40 voix pour Nicolas TACHON

On peut l'applaudir.

(Applaudissements)

- **10^{ème} Vice-Présidente : Delphine SALEMBIER**

(Pas d'autre candidat)

1 voix pour Chantal DAVIDSON - 1 nul - 7 blancs - 45 voix pour Delphine SALEMBIER.

On peut l'applaudir.

(Applaudissements)

- **11^{ème} Vice-Présidente : Catherine DUPOUY**

(Pas d'autre candidat)

10 blancs - 6 voix pour Muriel CROZES - 1 nul - 1 voix pour M.C BOURDIEU - 1 voix pour J.L DARRIEUTORT - 35 voix pour Catherine DUPOUY

Bravo !

(Applaudissements)

- **12^{ème} Vice-Présidente : Véronique GLEYZE**

(Pas d'autre candidat)

1^{er} tour : 8 voix pour Thierry SOCODIABEHÉRE - 7 voix pour Muriel CROZES - 2 voix pour J.Y PARONNAUD, 1 voix pour Michel GARCIA - 9 blanc - 27 voix pour Véronique GLEYZE

2^{ème} tour : 12 voix pour Thierry SOCODIABEHÉRE - 5 voix pour Muriel CROZES - 1 voix pour J.P ALLAIS - 10 blanc - 25 voix pour Véronique GLEYZE

3^{ème} tour : 1 voix pour J.Y PARONNAUD - 4 voix pour Muriel CROZES - 6 blancs - 20 voix pour Thierry SOCODIABEHÉRE - 22 voix pour Véronique GLEYZE

(Applaudissements)

L'assemblée communautaire a procédé à l'élection du Président et des Vices-présidents du conseil communautaire conformément au Code Général des collectivités territoriales (CGCT), un procès-verbal a été dressé à cet effet et affiché au siège de Mont de Marsan Agglomération, (procès-verbal de l'élection annexé au procès-verbal de retranscription)

Je vous propose une petite pause de 10 minutes.

Suspension de séance

Reprise de la séance

Délibération n°2017070146

Mme SOULIGNAC : Nous avons entendu dans votre propos introductif que vous annoncez une nouvelle gouvernance et donc, un peu plus de démocratie. Nous nous en félicitons et aussi, nous considérons qu'un pas décisif serait d'ouvrir le bureau à un membre de l'opposition. C'est pour cela que nous proposerons un candidat pour le dernier poste de membre du bureau. Je peux l'annoncer tout de suite. Ce sera Renaud LAHITETE.

Monsieur le Président : Nous le notons.

Je vais énumérer commune par commune et notamment celles qui n'ont pas de VP désigné.
(Vote à bulletin secret)

- **Commune de Bostens : Jean-Yves PARONNAUD est candidat.**

49 voix pour Jean-Yves PARONNAUD - 4 blancs

Jean-Yves PARONNAUD est représentant de la mairie de Bostens au Bureau.
(Applaudissements)

- **Commune de Bougue : Martine BLEZY est candidate.**

1 blanc - 1 voix pour M. CENET - 51 voix pour Martine BLEZY

Martine BLEZY est élue membre du Bureau.

- **Commune de Bretagne-de-Marsan : Dominique CLAVE est candidat.**

6 blancs - 47 voix pour Dominique CLAVE

Dominique CLAVE est élu membre du Bureau. (Applaudissements)

- **Commune de Gaillères : Guy SIBUT est candidat**

2 nuls - 3 blancs - 48 voix pour Guy SIBUT

Guy SIBUT est élu membre du Bureau. (Applaudissements)

- **Commune de Geloux : Jean-Paul ALYRE est candidat.**

2 blancs - 3 nuls - 48 voix pour Jean-Paul ALYRE

Jean-Paul ALYRE est élu membre du Bureau. (Applaudissements)

- **Commune de Laglorieuse : Jean-Pierre ALLAIS est candidat.**

1 blanc - 2 nuls - 50 voix pour Jean-Pierre ALLAIS

Jean-Pierre ALLAIS est élu membre du Bureau. (Applaudissements)

- **Commune de Lucbardez : Claude COUMAT est candidat.**

1 blanc - 52 voix pour Claude COUMAT

Claude COUMAT est élu membre du Bureau. (Applaudissements)

- **Commune de Saint-Avit : Michel GARCIA est candidat.**

2 blancs - 1 nul - 50 voix pour Michel GARCIA

Michel GARCIA est élu membre du Bureau. (*Applaudissements*)

- **Commune de Saint-Perdon: Jean-Louis DARRIEUTORT est candidat.**

2 blancs - 1 nul - 50 voix pour Jean-Louis DARRIEUTORT

Jean-Louis DARRIEUTORT est élu membre du Bureau. (*Applaudissements*)

- **Commune de Uchacq et Parentis : Denis CAPDEVIOILLE est candidat.**

1 pour Charles DAYOT - 1 nul - 1 blanc - 50 voix pour Denis CAPDEVIOILLE

Denis CAPDEVIOILLE est élu membre du Bureau. (*Applaudissements*)

- **Commune de Mont-de-Marsan (1^{er} représentant) : Muriel CROZES est candidate ainsi que Renaud LAHITETE**

7 blancs - 2 nuls - 1 voix pour Bruno ROUFFIAT - 13 voix pour Renaud LAHITETE - 30 voix pour Muriel CROZES

Muriel CROZES est élue 1^{ère} membre du Bureau pour Mont-de-Marsan.

- **Commune de Mont-de-Marsan (2^{ème} représentant) : Eliane DARTEYRON est candidate ainsi que Renaud LAHITETE**

19 voix pour Renaud LAHITETE - 32 voix pour Eliane DARTEYRON - 2 blancs

Eliane DARTEYRON est élue 2^{ème} membre du Bureau pour Mont-de-Marsan.

- **Commune de Saint-Pierre du Mont : Bernard KRYZYNSKI est candidat ainsi qu'Éric MEZRICH**

16 pour Éric MEZRICH - 3 blancs - 34 voix pour Bernard KRUZYNSKI

Bernard KRYZYNSKI est élu membre du Bureau. (*Applaudissements*)

L'assemblée communautaire a procédé à l'élection des autres membres du bureau communautaire conformément au CGCT et aux statuts de la Communauté d'agglomération, un procès-verbal a été dressé à cet effet et affiché au siège de Mont de Marsan Agglomération, (procès-verbal de l'élection annexé au procès-verbal de retranscription)

Délibération n°2017070147 -(01)

Nature de l'Acte :

5.6.1 – Indemnités aux élus

Objet : Indemnités de fonctions du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Rapporteur : Charles DAYOT

Note de synthèse et délibération:

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit un dispositif d'indemnisation des élus locaux, au titre des activités exercées au service de l'intérêt général et de leurs administrés.

Ainsi, en application de l'article L.5211-12 et R.5216-1 du CGCT, des indemnités liées à l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président d'une communauté d'agglomération peuvent être allouées par l'assemblée délibérante, par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, auquel est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique de l'établissement.

Pour les communautés d'agglomération dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, les taux maximum sont les suivants :

- président : 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- vice-président : 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Par ailleurs, l'article L.5211-12 précité dispose que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant :

- l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président ;
- les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de vice-président, en référence à la règle proportionnelle née de la combinaison des articles L.5211-10 et L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, pour Mont de Marsan Agglomération, l'enveloppe indemnitaire globale est calculée comme suit : indemnité maximale pour l'exercice des fonctions de président et indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de 12 vice-présidents (20% de l'effectif tel que fixé par la loi hors accord local sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire).

Enfin, il est possible d'allouer des indemnités de fonctions aux autres membres du bureau disposant d'une délégation de fonction, dans la limite de l'enveloppe globale définie supra.

A la suite de l'élection d'un nouveau président, il est donc proposé à notre assemblée de fixer les indemnités de fonction qui seront dorénavant perçues par le président, les vice-présidents et les autres membres du bureau dotés d'une délégation de fonction.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-12 et R.5216-1 ;

Vu les procès-verbaux relatifs à l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération ;

Vu le décret n°2017-86 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus,

Considérant que les indemnités maximales sont fixées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Fixe les taux des indemnités de fonction du présidente et des vice-présidents comme suit, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique :

- Président : 68 %,
- 1^{er} Vice-président : 44 %,
- 2^{ème} Vice-président au 12^{ème} Vice-Président : 33 %,

l'enveloppe globale indemnitaire (638%) n'étant pas atteinte,

Décide de verser aux autres membres du bureau ayant reçu une délégation de fonction une indemnité à hauteur de 6 % de l'indice brut terminal de référence.

Dit que le tableau ci-annexé récapitule l'ensemble des indemnités versées aux différents bénéficiaires.

Précise :

- que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront automatiquement l'évolution de l'indice terminal brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- que les délibérations n°14-098 en date du 24 avril 2014 et n°2017/06/0138 en date du 20 juin 2017 sont abrogées,
- que les crédits nécessaires au versement des indemnités de fonctions sont inscrits au budget communautaire.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2017070148 (02)

Nature de l'Acte :

5.2.2 Délégation à l'exécutif

Objet : Délégation d'attributions accordée au Président.

Rapporteur : Charles DAYOT.

Note de synthèse et délibération:

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit que l'organe délibérant peut déléguer certains pouvoirs au président, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par ailleurs, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Enfin, la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée délibérante signifie que cette dernière se délaïsse des prérogatives concernées et ne pourra donc plus délibérer sur ces matières, sauf à reprendre par délibération les pouvoirs transférés.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10;

Considérant l'utilité de déléguer certaines attributions au président, afin de faciliter le fonctionnement quotidien de la communauté d'agglomération ;

Décide de déléguer les attributions au président listées dans le tableau ci annexé.

Précise que, sans préjudice des délégations de fonctions octroyées par le président aux vice-présidents et autres membres du bureau en application de l'article L.5211-9 du CGCT, les décisions relatives aux matières déléguées sont prises, en cas d'empêchement du présidente, par l'élu assurant le remplacement de ce dernier, en vertu de l'article L.2122-7 du CGCT.

Autorise le président à déléguer sa signature, s'agissant de ces attributions, au directeur général des services, au(x) directeur(s) général(aux) adjoint(s), au directeur des services techniques et aux responsables de service.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2017070149 (03)

Nature de l'Acte :

4-2 – Personnel contractuel

4-2-2 – Recrutement

Objet : Création de deux emplois de collaborateurs de Cabinet

Rapporteur : Charles DAYOT.

Note de synthèse et délibération :

Conformément aux dispositions du décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, notamment à l'article 6, « Les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté ».

Dès lors, compte tenu de la démission de Madame Geneviève Darrieussecq, Présidente de Mont de Marsan Agglomération, effective au 30 juin 2017, l'emploi de collaborateur de cabinet créé précédemment a pris fin à la même date.

Au titre du nouveau mandat de Monsieur Charles DAYOT élu président lors du conseil communautaire du 7 juillet 2017, il est proposé de créer deux postes de collaborateurs à temps complet prenant effet au 7 juillet 2017, le nombre maximal au regard de la strate de la communauté d'agglomération et du nombre d'agents, étant légalement fixé à cinq.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

En cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Décide la création de deux emplois de collaborateurs de cabinet au 7 juillet 2017,

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget (chapitre 012),

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2017070150 (04)

Nature de l'Acte :

4-2 – Personnel contractuel

4-2-2 – Recrutement

Objet : Recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de Directeur Technique du Spectacle.

Rapporteur : Charles DAYOT.

Note de synthèse et délibération :

Par délibération n° 14-173 en date du 19 juin 2014, le conseil communautaire a autorisé le recrutement d'un directeur technique du spectacle au Pôle Culturel du Marsan, en qualité d'agent contractuel pour une durée de 3 ans, dans le cadre de la création d'un emploi d'ingénieur territorial.

Le contrat arrive à terme le 26 août 2017.

Compte tenu de la nature des fonctions qui sont associées à ce poste, et aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté, l'emploi ne peut être pourvu que par un agent contractuel, en application de l'article 3-3, 2^{ème} alinéa, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est donc proposé d'autoriser le renouvellement de cet emploi d'Ingénieur Territorial pour une durée de 3 ans, pour occuper les fonctions de directeur technique du spectacle au Pôle Culturel du Marsan.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité de membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Approuve la création d'un emploi d'Ingénieur, à compter du 27 août 2017, les crédits nécessaires à la dépense étant inscrits au budget,

- grade : Ingénieur Territorial,
- poste à temps complet,
- recrutement par voie contractuelle, pour une durée de 3 ans
- rémunération établie sur la base du grade d'Ingénieur territorial, échelon 7,
- l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi.

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget (chapitre 012).

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2017070151 (05)

Nature de l'Acte :

N° 3.5.6. - Autres – Domaines et Patrimoine

Objet : Parc d'activités de Mamoura (Hapchot) – Cession de terrain à la Ville de Mont de Marsan (Régie des Eaux et d'Assainissement).

Rapporteur : Charles DAYOT.

Note de synthèse et délibération :

La Ville de Mont de Marsan possède deux stations de traitement des eaux usées (de Jouanas et de Conte), d'une capacité respective de 45 000 équivalent habitant et 30 000 équivalent habitant :

- STEP de Jouanas : transport quotidien en interne des boues déshydratées de Jouanas vers le hangar de stockage de Pémégan (500 m³). Déstockage puis épandage en agriculture 2 à trois fois par an par prestataire.

- STEP de Conte : mise à disposition sur site de bennes de stockage par un prestataire et enlèvement au fil de l'eau de ces bennes. Pas de stockage. Valorisation des boues à la charge du prestataire (épandage, compost, méthanisation..). Filière également utilisée en secours pour la STEP de Jouanas.

Le procédé de traitement des eaux usées est un procédé biologique qui génère des boues dites biologiques. Les boues en excès sont extraites de la filière de traitement et déshydratées. Le produit à éliminer contient encore, selon sa provenance, entre 85 et 87 % d'eau.

Actuellement, le tonnage de boues produit par la station de Jouanas est de 1300 T/an à 14 % de siccité. La capacité de stockage est de 500 T, ce qui nécessite 2 à 3 épandages à l'année (mars, septembre, novembre). L'autonomie du hangar de stockage est de 4 à 5 mois.

Par ailleurs, dans le cadre de la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Jouanas, il est prévu de mutualiser les filières boues des deux stations d'épuration. Ainsi, la filière de traitement des boues sera commune aux deux stations.

Le stockage de l'ensemble des boues produites issues du traitement des eaux usées des communes de Mont de Marsan, Saint-Pierre Du Mont, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne de Marsan produit par les stations de Jouanas et de Conte est de 4000T/an à 17 % de siccité.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir une autonomie de stockage d'un an avec le volume de stockage futur de 4000 m³.

En vue de la réalisation de ce hangar, la Ville de Mont de Marsan, via sa régie des eaux et de l'assainissement, souhaite se porter acquéreur d'un terrain sur la zone d'activités communautaire Mamoura- Hapchot.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante la vente à la Ville de Mont de Marsan du lot n°10 au Parc d'activités de Mamoura-Hapchot à Saint-Avit, d'une superficie approximative de 13 463 m², au prix de 25 € HT le m².

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°012091 du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération du 19 juin 2012 fixant le prix de cession des terrains sur la zone d'activités communautaire Mamoura- Hapchot à 25 € HT,

Vu le courrier de la Ville de Mont de Marsan en date du 17 mars 2017, se portant acquéreur du lot n°10 au Parc d'activités de Mamoura-Hapchot à Saint-Avit, d'une superficie approximative de 13 463 m²,

Considérant le projet de la Régie des Eaux et d'Assainissement de Mont de Marsan,

Après avis de la commission développement économique en date du 13 février 2017,

Approuve la cession à la Ville de Mont de Marsan (au profit de sa régie des eaux et d'assainissement) du lot n°10 d'une contenance de 13 463 m² situé dans le parc d'activités communautaire de Mamoura-Hapchot à Saint-Avit au prix 25 € le m², soit trois cent trente six mille cinq cent soixante quinze EUROS (336 575€),

Précise que tous les frais et droits se rapportant à cette acquisition, frais notariés et de géomètre-expert, sont à la charge de l'acquéreur,

Charge l'office notarial GINESTA-DUVIGNAC de Mont de Marsan de la rédaction de l'acte authentique ainsi que des pièces s'y rapportant,

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2017070152 (06)

Nature de l'Acte :

8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Objet : Convention d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers politique de la Ville.

Rapporteur : Charles DAYOT

Note de synthèse et délibération :

La loi de finances pour 2015 a étendu l'abattement de 30% sur la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les bailleurs sociaux situés dans les 1500 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville, définis respectivement par les décrets n°2014-1750 (pour la Métropole) et n°2014-1751 (pour l'Outre-Mer).

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs sociaux s'engagent à mettre en place des actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Ce programme d'actions doit tenir compte des opérations éligibles à l'abattement de TFPB telles que définies dans le cadre national signé le 29 avril 2015 par l'État, l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) et les représentants des collectivités territoriales.

Le cadre national précité fixe les modalités de mise en œuvre et de suivi du dispositif à travers des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB qui sont déclinées par quartier et par organisme Hlm dans chaque contrat de ville. La loi de finances pour 2015 maintient, de 2016 à 2020, l'abattement de 30 % de la TFPB pour les logements situés dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (1 500 QPV). Ainsi, l'abattement s'inscrit désormais dans le contrat de ville et dans son volet « cadre de vie et renouvellement urbain » et devra s'articuler avec les projets de gestion urbaine de proximité déterminés avec les collectivités locales.

Ces conventions d'utilisation et abattement de la TFPB, liées au Contrat de Ville de Mont de Marsan agglomération approuvé le 29 septembre 2015, concernent les quartiers suivants :

- Le quartier du Peyrouat (étendu à Hélène Boucher), à Mont de Marsan,
- Le quartier de La Moustey, à Saint-Pierre du Mont,

La mise en place des actions proposées sera suivie tout au long de ces conventions, pouvant si besoin être modifiées en cours de contrat.

A ce stade, seul le projet de convention concernant la résidence Hélène BOUCHER a été validé par les parties. Aux côtés de Mont de Marsan Agglomération et de la Ville de Mont de Marsan, l'état sera aussi signataire de la-dite convention.

Le projet de convention annexé à la présente délibération sera conclu avec l'organisme suivant: XL Habitat.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Communautaire,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1384 C ter du Code Général des Impôts, et notamment l'article 1466 A – I septies,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la délibération n°15-205 du conseil communautaire du 29 septembre 2015 relative à l'adoption du Contrat de ville 2015-2020,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 18 mai 2017,

Vu l'avis de la commission Cohésion sociale en date du 6 juin 2017,

Approuve le projet de convention lié à l'utilisation de la TFPB concernant la résidence Hélène BOUCHER à Mont de Marsan,

Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président : Il m'appartient maintenant de clôturer les débats. Je vais laisser la parole à Renaud LAHITETE et ensuite, je souhaite que ce soit Geneviève DARRIEUSSECQ qui clôture les débats.

M. LAHITETE : Au titre des questions diverses, je voudrais profiter de la présence de Madame la Ministre dans cette assemblée pour lui faire préciser un point puisqu'il y a un dossier qui est extrêmement important, pour ne pas dire crucial, pour le développement de notre territoire qui est le dossier de la LGV.

Les déclarations du Président de la République, M. MACRON, de Nicolas HULOT, de la Ministre en charge des transports, Mme BORNE, laissent à penser que le projet GPSO est condamné. Il y aurait un abandon de ce projet.

Je crois que tous les élus ont soutenu à des degrés divers cette réalisation au sud de Bordeaux et donc, je voudrais savoir quelle va être la position de Mme DARRIEUSSECQ par rapport à ce dossier au sein du gouvernement. Est-ce que vous allez prendre des initiatives pour interpeller tous ceux qui se sont exprimés sur ce dossier et qui, à mon sens, ne tiennent pas compte de l'impérieuse nécessité de voir réaliser ce tronçon entre Bordeaux et l'Espagne, évidemment pour notre territoire, plus largement, c'est une liaison avec l'Europe, avec Madrid, mais pour nous, c'était le projet majeur. Et donc, il est très important que vous nous apportiez un éclaircissement sur la position qui va être la vôtre par rapport à ce projet vis-à-vis de vos collègues du gouvernement qui semblent vouloir l'abandonner. Je vous remercie.

Mme DARRIEUSSECQ : On ne va pas essayer de me prendre dans ce piège, ni me faire porter toutes les responsabilités des problèmes de la terre. Il y a longtemps que cette infrastructure est remise en question par tout le monde.

Il y a quand même longtemps, et c'est pour cela que nous avons mis en stand-by la contribution que nous étions engagés par conventionnement à régler, qu'au niveau de l'Agglomération, j'avais proposé à tous les élus communautaires que nous mettions en stand-by le règlement de cette participation à la Tours-Bordeaux parce que la suite n'était absolument pas prévue.

Tout le monde s'agitait, on a fait une enquête publique qui n'était pas favorable au projet. Alain VIDALIES s'est assis sur cette enquête publique et a quand même déclaré cette infrastructure d'utilité publique. Il y a des recours qui ont été mis en œuvre par des associations. Certains portent leurs fruits pour l'instant et je vous signale quand même que pour ne pas bloquer potentiellement le projet, l'État s'est à nouveau mis en justice pour faire en sorte que ce projet ne soit pas stoppé par ces recours.

On ne va pas se mentir. On nous avait vendu ce projet en 2009, quand j'ai été élue, 2010, 2011, nous avons fait 500 réunions, je pense, pour élaborer avec SNCF Réseau ce projet. Et nous avons bien senti un jour que le coup d'arrêt avait été donné et que plus rien ne se passait. Donc, cela fait plusieurs années que ce projet est remis aux calendes grecques, voire même pourrait être rayé des cartes.

A titre personnel, je suis très favorable depuis toujours à ce projet. Je pense que c'est un projet européen et que si l'on veut être favorable au développement de l'Europe, il faut que l'on parle avec l'Europe de l'est, mais il faut également que l'on parle avec l'Europe du sud. Après l'Europe, il y a le Maghreb et c'est un axe qui peut être un axe stratégique sur le plan européen. Pour moi, c'est un axe stratégique sur le plan des transports locaux et régionaux puisque sans cette nouvelle ligne, il me paraît complètement illusoire de vouloir développer le trafic des TER et l'on sait combien se dégrade au quotidien le trafic des TER. Enfin, c'est la seule infrastructure qui permettra de mettre des camions sur les trains, si l'on veut voir à 50 ans et si l'on veut lutter contre les effets de serre et diminuer l'empreinte carbone.

J'ai toujours été favorable à cette infrastructure. Je ne changerai pas d'avis et je pense que les arguments que nous portons ici collectivement sont les bons arguments.

Ensuite, il y a une question qui se pose et qui est posée à tous les politiques. Je pense que personne au gouvernement n'est contre cette infrastructure. Seulement, tout le monde dit : « Qui paye et a-t-on les moyens de payer ? » A l'heure actuelle, et cela avait déjà été dit par le gouvernement précédent, nous n'avons pas les moyens d'investir dans toutes les infrastructures qui ont été mises à l'étude, parce qu'il n'y avait pas que GPSO. Il y a le canal du nord entre Paris et le nord, il y a d'autres infrastructures ferroviaires qui avaient été étudiées. On parlait de Paris-Limoges. Il y a énormément de projets qui avaient été mis à l'étude. Il est très bien de faire beaucoup d'études, mais ensuite, quand on égrène les milliards, nous avons un pays qui est dans une situation qui n'est pas une situation favorable pour porter à l'heure actuelle ces gros investissements.

Donc, la question est posée. Ce qui a été proposé par le Président de la République, le Premier Ministre et la Ministre des Transports, c'est de faire des assises de la mobilité à l'automne prochain, de tout mettre sur la table et de se poser les bonnes questions, les vraies questions et de voir quelles infrastructures nouvelles pourront être réalisées, quelles infrastructures devront être remises en état ou entretenues puisque sur les infrastructures existantes, c'est de l'entretien. Ce sont ces questions qui seront posées.

Bien entendu, c'est vital pour notre territoire, à mon sens, pour le dynamisme de notre territoire. Si vous allez en région parisienne, on va vous expliquer qu'il est vital et urgent de faire des travaux sur tous les trains franciliens, les RER qui sont dans un état de plus en plus dégradé.

Il va falloir trouver cet équilibre, pouvoir dire aux Français ce que l'on est en capacité de faire dans les années à venir, dans les cinq années du mandat, ce que l'on est capable d'envisager à plus long terme et c'est vrai que dans notre pays, il faudrait que l'on ait une vraie réflexion à moyen terme et à long terme.

Si nous avons les enjeux de rester à 3% de déficit et pas plus, et 3% cette année, c'est toujours du déficit puisqu'il nous faut trouver au moins 5 milliards avant la fin de l'année pour respecter les engagements que la France a pris auprès de l'Europe, si nous avons l'ambition de pouvoir également investir pour faire redécoller l'économie dans un premier temps, ce qui fait partie des priorités, peut-être que nous ne pourrons pas tout faire en même temps dans un mandat. C'est une réflexion qu'il faut avoir en ayant tous les tenants et les aboutissants. Jusqu'à maintenant, excusez-moi, mais cela a été un chèque en blanc.

Ce qui s'est passé avec le tronçon Tours-Bordeaux, c'est qu'il y a déjà eu des problèmes de financements importants puisqu'il y a des collectivités qui n'ont pas voulu participer au financement, qui ont manqué de mettre en péril le Tours-Bordeaux. Le projet était tellement avancé que tout le monde a dit : « Tant pis, on le fait quand même et l'État subviendra à certaines collectivités ». Je pense à l'ex Région Poitou-Charentes de Mme Ségolène ROYAL qui a refusé de participer, alors que cette Région est desservie par l'infrastructure, à hauteur de 100 M€. C'est l'État qui a payé à la place de Mme ROYAL. C'est très bien, mais on a bien vu les limites de ces conventions avec toutes les collectivités, certaines acceptant, d'autres n'acceptant plus, d'autres encore demandant des compensations. Le Département des Landes, par exemple, ne s'est jamais engagé sur l'infrastructure Tours-Bordeaux, ce qui aurait pu mettre aussi en danger la réalisation de Tours-Bordeaux.

Nous nous sommes engagés, mais je considérais en tant que Présidente - maintenant, peut-être que le Conseil Communautaire en décidera différemment et peut-être que la justice en décidera pour nous différemment - que la convention que nous avons signée ne correspondait pas à ce que nous avons à l'arrivée. Nous avons signé une convention pour participer au financement de Tours-Bordeaux, mais avec la certitude que GPSO se faisait ensuite et allait jusqu'à Hendaye. Or, à l'heure actuelle, excusez-moi, mais la LGV arrive à Bordeaux, point, et personne ne parle à l'heure actuelle de façon certaine d'un projet jusqu'à Dax ; quand au départ, c'était Hendaye.

Sur un plan général, à titre personnel, je suis favorable à cette infrastructure parce que je pense qu'elle est importante pour les raisons que je vous ai dites. Je m'entretiendrai avec la Ministre des Transports, avec Nicolas HULOT, avec le Premier Ministre, mais je sais que les élus aquitains, Alain ROUSSET en premier, portera ce projet au niveau des assises de la mobilité. Mais ensuite, il faut que nous ayons en main toutes les clés.

A-t-on les moyens ? N'a-t-on pas les moyens ? Si nous n'avons pas les moyens, ce n'est pas la peine que l'on nous raconte des histoires, comme on l'a fait jusqu'à maintenant. Nous sommes passés de 2018-2020 à 2027, peut-être 2030. On repousse, mais sans avoir de visibilité réelle, avec une économie du pays qui est une économie un petit peu en difficulté.

Donc, tout ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, c'est que je participerai à ma façon aux assises de la mobilité, bien que ce ne soit pas dans mon champ d'action, et que je soutiendrai cette infrastructure. Mais s'il est décidé collectivement qu'il n'est pas possible de la réaliser, je pense que les raisons pourront en être données à tout le monde. Mais je la soutiendrai.

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, je voulais juste dire un mot général sur ces huit ans de mandat que j'ai passés à la tête de cette Agglomération. Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, tout ce qui a été mis en œuvre, tout ce que nous avons réalisé, tout ce que nous n'avons pas réalisé, tout ce que nous avons réussi, tout ce que nous avons eu davantage de difficultés à mettre en mouvement. C'est la vie d'une collectivité, mais je pense que collectivement, nous avons quand même réussi beaucoup de choses et j'en suis très fière et j'ai été très très heureuse de travailler au plus près, avec vous tous et avec toutes les communes sans exclusive, avec tout le monde.

Je veux dire quand même dire que ce qui s'est passé ce soir et ce qui se passait hier ou avant-hier ou le mois dernier ou l'année dernière et ce qui se passera demain au niveau d'une Agglomération, je pense sincèrement qu'il faut aborder tout cela avec toujours beaucoup d'humilité. Une Agglomération, ce n'est pas comme une Ville, ce n'est pas comme une commune. C'est plus difficile. Pour tout vous dire, je pense que j'ai passé beaucoup plus de temps à m'occuper de l'Agglomération qu'à m'occuper de ma commune. Je ne sais pas si vous vous en êtes tous collectivement rendu compte. Cela demande beaucoup de temps, beaucoup de soins. Je pense que cela doit demander quelquefois une licence en psychologie. Ce n'est pas simple. Il y a des tempéraments, il y a des personnalités, il y a des situations qui sont très différentes.

En tous cas, je pense qu'il faut y aller avec humilité, avec patience, avec persévérance. C'est ainsi que j'ai essayé de faire les choses et je ne sais pas si j'ai bien fait. Je pense qu'il faut travailler avec humilité et essayer d'être le plus rassembleur et que l'on soit le plus rassemblé possible pour faire avancer ce territoire. J'ai toujours beaucoup cru en ce territoire et j'y crois toujours beaucoup. Je pense qu'il y a beaucoup de richesses qui ne sont pas encore exploitées. Nous avons des très gros projets - je dis « nous » parce que je reste Conseillère Communautaire - à porter, notamment dans le développement économique.

Charles a parlé tout à l'heure de la cybersécurité. C'est un dossier que je vais suivre particulièrement de là où je suis parce que c'est un dossier très très important pour le territoire, pour le développement du territoire et pour l'identification de notre territoire. C'est un projet qui est passionnant à mettre en œuvre et qui sera porteur pour nous à Mont-de-Marsan. Je veux continuer à vous aider et je veux continuer à aider Charles et toute l'équipe, dans ce projet en particulier, si je peux avoir quelques relais efficaces là où je serai.

Dans tous les cas, il faut croire en ce territoire, il faut croire en ses habitants qui sont formidables. Il faut continuer. Je vous fais tous confiance. Je félicite Charles, bien sûr, tous les Vice-Présidents et je félicite surtout tous les élus d'avoir tenu aussi longtemps ce soir.

Enfin, je veux remercier très sincèrement - je l'ai dit à midi à Mont-de-Marsan, mais il est important pour moi de le dire parce que c'est vrai - tous les services : Madame la Directrice Générale, tous les Directeurs et tous nos agents, du premier au dernier, s'il y a un dernier, parce qu'ils sont tous particulièrement utiles. Entre la Ville, l'Agglomération, le CCAS et le CIAS, nous avons la responsabilité de 1 400 personnes. Ce n'est pas rien. Ce sont des personnes qui sont là pour le service public, avec qui nous avons fait beaucoup de choses. Je pense que je laisse les choses, sur le plan des ressources humaines, avec des avancées qui sont assez significatives puisque nous sommes à 1 607 h, puisque nous avons voté le règlement du temps de travail, puisque les services sont vraiment mutualisés et que nous avons beaucoup avancé dans ce domaine. C'est quelque chose qui demande un travail très minutieux, dont nos habitants ne se rendent pas forcément compte, mais en tous cas qui pour moi était très important.

Je voulais également leur dire à tous que cela va continuer dans de très bonnes conditions et que j'ai été très contente de travailler avec eux.

Cette Agglo, on y croit, on continue et puis, potentiellement, je serai là pour vous aiguillonner si je trouve, de Paris, que cela n'avance pas trop bien, mais je suis sûre que cela va très bien avancer !

(Applaudissements)

Monsieur le Président : Merci beaucoup et un dernier petit coucou parce qu'il y a le service juridique qui a fait une performance magnifique. En complément de ce qu'a dit Geneviève, je voulais les remercier tout particulièrement et vous souhaiter une bonne soirée. Merci de votre participation.

La séance est levée à 00 H 30